



**PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU BUDGET PRIMITIF 2019  
DU CCAS DE LA VILLE DE BAILLARGUES**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe à ce budget primitif 2019 afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Baillargues ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire.

**BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**

De façon générale, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire communal. A ce titre il développe différentes activités et missions, légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

A l'échelle de la commune de Baillargues, dont la population connaît une croissance importante, la mission du CCAS est axée en priorité vers la mise en œuvre d'actions d'animation et de solidarité à destination des personnes âgées domiciliées sur le territoire communal, mais aussi à destination des administrés témoignant de difficultés particulières.

Le budget primitif de l'exercice 2019 s'inscrit donc dans cette volonté de proposer une animation de qualité à destination des personnes âgées domiciliées sur la commune de Baillargues, tout en assurant une mission de solidarité à destination des administrés baillarguois qui se trouveraient dans une situation difficile. Ces missions constituent les axes principaux mis en œuvre par le CCAS, dont la traduction budgétaire se définit comme suit :

FONCTIONNEMENT : 367 000€

INVESTISSEMENT : 8 088 551€

**Section de fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la subvention versée par la ville qui permet d'équilibrer le budget. Cette subvention, en constante évolution, démontre le soutien apporté par la ville à l'action sociale.

**Evolution de la subvention par la Ville au CCAS**



Les autres recettes proviennent des participations des séniors aux activités organisées par le CCAS (sorties, voyages, activités sportives et ludiques dans le cadre de YAPADAJ), des remboursements de rémunérations de personnel, du tiers des recettes des concessions funéraires.

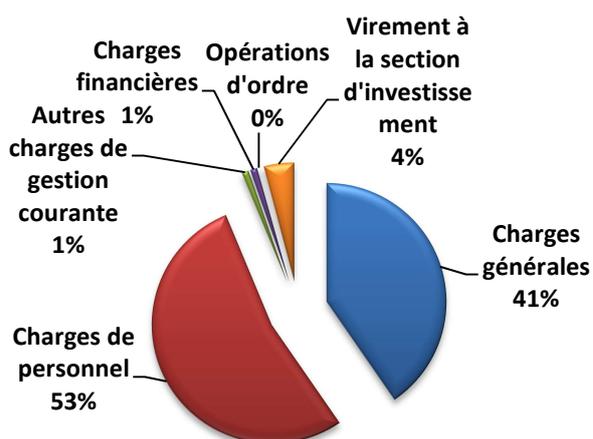
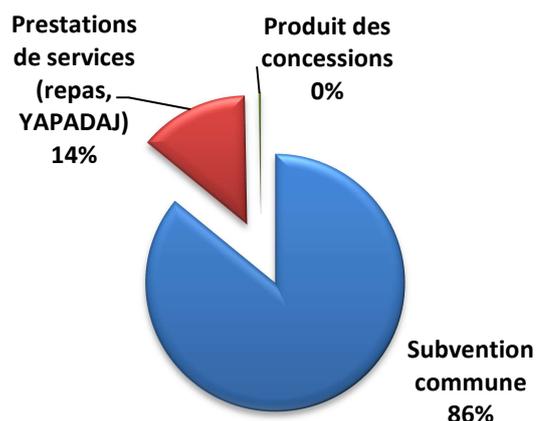
Les dépenses de fonctionnement sont celles nécessaires au bon fonctionnement du service, ainsi que celles destinées aux actions relevant de la politique sociale facultative et à l'organisation des activités sportives et de loisirs à destination des séniors.

Pour 2019, le dispositif YAPADAJ, à destination des personnes âgées de plus de 55 ans, qui existe depuis 3 ans va être renouvelé pour offrir encore plus d'activités.

Ces activités vont engendrer des dépenses supplémentaires, notamment en frais de personnel. L'effectif du CCAS se compose de trois agents titulaires et deux agents mis à disposition par la ville. Il est prévu pour 2019 de renforcer l'équipe pour répondre au mieux aux besoins des baillarguois.

En 2019, la dépense de la mise en conformité du CCAS concernant le RGPD est prévue au budget primitif (environ 7000 euros)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses générales	148 360 €	Remboursement sur rémunérations	18 000 €
Frais de personnel	195 750 €	Produits de services	7 500 €
Autres charges de gestion courante	3 500 €	Dotations et participations	300 000 €
Charges financières	3 500 €	Autres produits de gestion courante	41 500 €
Opérations d'ordre	890 €		
Virement a la section d'investissement	15 000 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>367 000 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>367 000 €</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019****RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019****Section d'investissement**

La section d'investissement progresse considérablement du fait du projet de reconstruction de l'EHPAD. Le marché de reconstruction a été attribué à EIFFAGE par délibération du 19 juillet 2018 pour un montant de 6 875 273,93 euros HT.

Ces dépenses vont être réalisées sur le budget principal du CCAS et seront financées par un emprunt et des subventions du Conseil Départemental de l'Hérault et de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Le résultat de 2018 d'investissement présente un déficit de 419 009,07 euros qui sera reporté en déficit sur le budget 2019. L'excédent de fonctionnement de 2018 de 28 705,84 euros servira en totalité au financement de l'investissement.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit 2018	419 010 €	Virement de la section de fonctionnement	15 000 €
Immobilisations incorporelles	826 104 €	Opérations d'ordre	890 €
Immobilisations corporelles	29 000 €	Dotations, Fonds divers	28 705 €
Immobilisations en cours	7 686 330 €	Subventions d'investissement	1 843 406 €
		Emprunts	6 466 355 €
		Immobilisations en cours	606 088 €
<b>Total dépenses</b>	<b>8 960 444 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>8 960 444 €</b>